



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal**
République Française

**Séance du 09 mars 2021
à 18 heures**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	25

Date de la convocation
03/03/2021

Date d'affichage
10/03/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. FISCHER Lionel a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge
M. BOUISSET Florian a donné procuration à Mme RABERT Guylaine.

Absents excusés :

TRICHARD Frédéric - ADAM Carole.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.5.1. Autres subventions
DELIBERATION N° 2021-03-19

OBJET : *AMENAGEMENT D'UN ESPACE D'ACCUEIL DES ELEVES AU NIVEAU DU REfectoire DE L'ECOLE MATERNELLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2021*

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN, le Maire.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2334-32 à L. 2334-39,

Pour améliorer les conditions d'accueil des élèves de l'école maternelle dans le réfectoire, il convient de créer un espace au niveau de l'entrée pour les aider à quitter leurs vêtements d'extérieur et après le repas à se recouvrir.

Ce projet a été estimé à 28 000 € HT de travaux.

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil des élèves au sein du réfectoire de l'école maternelle,

Le projet d'aménagement du réfectoire scolaire faisant partie des projets éligibles à la dotation susvisée, il est donc proposé de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2021.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE les travaux d'aménagement d'un espace d'accueil au niveau de l'entrée du réfectoire de l'école maternelle.

SOLLICITE la participation de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2021 à hauteur de 35 % de la dépense subventionnable HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération :

COÛT DU PROJET		28 000 €
Coût des travaux HT		28 000 €
Maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, autres		0 €
TVA	20,00%	5 600 €
Coût TTC		33 600 €

FINANCEMENT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE

1 Autofinancement	65%	18 200,00 €
--------------------------	------------	--------------------

2 Subventions d'équipement 35%		
Etat - DETR 2021	35% de la dépense subventionnable	9 800,00 €
Total (2)		9 800,00 €

3 Emprunt	0%	0 €
------------------	-----------	------------

Total (1+2+ 3)	100%	28 000,00 €
-----------------------	-------------	--------------------



PRECISE que les crédits nécessaires au projet seront ouverts dans la section d'investissement du budget.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 25	VOIX CONTRE /	ABSTENTION /
-----------------	------------------	-----------------



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 10/03/2021
de la publication le 10/03/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.